



Orléans, lundi 28 septembre 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Mission de service civique en école, collège et lycée : c'est possible !**



Rectorat

Cabinet du recteur

Contact Presse

Maud Pestel

Chargée de communication et  
des relations presse

T : 02 38 79 45 96

P : 06 42 71 75 05

communication  
@ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint-Étienne  
léans Cedex 1

**L'académie d'Orléans-Tours ouvre « le service civique universel » à près de 200 jeunes. Les volontaires, âgés de 18 à 25 ans, peuvent être accueillis dans les écoles, établissements du second degré, centres d'information et d'orientation de l'académie sur différents types de mission.**

Les volontaires interviendront en complément de l'action des personnels pour permettre de développer et d'expérimenter de nouveaux projets au service des usagers. Les champs des missions concernent, par exemple :

- l'accompagnement des activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire ;
- le soutien aux actions sportives, d'éducation artistique et culturelle ;
- le soutien aux projets d'éducation au développement durable ;
- l'animation du temps libre des lycéens internes ;
- l'aide à l'information et à l'orientation des plus jeunes.

Les volontaires sont recrutés pour des contrats de **8 mois** sans condition de diplôme (à compter du 1er novembre). Le volume horaire d'intervention est d'au moins 24 heures par semaine. Compatible avec le statut d'étudiant, la mission est conduite en binôme. Chacun perçoit une indemnité mensuelle de 573,65 euros.

Pour candidater, les jeunes volontaires doivent s'inscrire sur le site de l'agence du Service Civique. C'est sur ce site que sont déposées les offres de missions proposées dans les établissements scolaires.

<http://www.service-civique.gouv.fr/>